

niort agglo SOUTIENT VOS PROJETS IMMOBILIERS

Le Prêt à Taux Zéro
favorise votre 1^{er} achat
jusqu'à 30 000 € *



PTZ
niort agglo
Agglomération du Niortais



PLUS D'INFORMATIONS AU 05 49 28 08 08

*sous réserve de conditions d'éligibilité



Des PTZ pour l'achat de votre premier logement

- Pour l'achat **d'une parcelle/terrain à bâtir pour la construction d'une maison individuelle dans un lotissement privé ou communal, comme pour l'achat d'un appartement neuf**, vous pouvez bénéficier d'un prêt de **25 000 € maximum** sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois. Ce PTZ est complété par une aide financière forfaitaire de 1 500 € ou 2 500 € selon les cas.
- Pour l'achat **d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie**, construit avant 1990, vous pouvez bénéficier d'un prêt pouvant aller jusqu'à **30 000 € maximum** sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois. Ce PTZ est complété par une aide financière forfaitaire de 2 000 € ou 3 000 € selon les cas.
- Pour l'achat **d'un logement HLM** vous pouvez bénéficier d'un prêt de **10 000 € ou 14 000 €** sans intérêt (0 %) sur 15 ans, avec la possibilité d'avoir une période de différé de 18 mois.



ADIL des Deux-Sèvres

Maison du Département
Mail Lucie Aubrac Tél. 05 49 28 08 08
www.adil79.org

en partenariat avec :



niort agglo

Agglomération du Niortais

